

Introduction

Depuis l'arrivée sur le marché en janvier 2016 de l'acétate d'ulipristal, la question du produit le plus adapté dans une situation particulière a été largement discutée (cf. **encadré 1**). La majorité des situations peuvent être aisément traitées en pharmacie et la contraception d'urgence peut être remise et prise sur place en officine. Afin d'assurer une prise en charge optimale, les pharmaciennes doivent connaître les limites de leurs compétences et, si besoin, transférer les cas plus complexes vers un centre spécialisé. Les questions suivantes se posent alors: pour quelles raisons, vers où et comment transférer ces femmes?

Transfert vers les institutions spécialisées

Pour quelles raisons transférer?

En plus du risque d'interactions avec un traitement en cours induisant les CYP 3A4 (par ex. antiépileptiques, médicaments contre le VIH ou contre la tuberculose), une insuffisance hépatique sévère ou un syndrome de malabsorption (par ex. épisode aigu lors de maladie de Crohn) peuvent nécessiter un transfert sans remise préalable de la contraception d'urgence en officine.

Si lors de l'entretien en officine un besoin de conseils approfondis sur les thèmes de la contraception ou des infections sexuellement transmissibles est identifié, un transfert vers un centre spécialisé peut également être judicieux. Afin de ne pas retarder inutilement la prise de la contraception d'urgence, celle-ci doit être remise et prise immédiatement sur place en officine avant le transfert. Le **tableau 1** résume les diverses raisons pour un transfert avec l'indication si la contraception d'urgence doit être remise au préalable ou non.

Vers où transférer?

La fondation Santé Sexuelle Suisse est une alliance d'utilité publique de centres de conseil, d'organisations professionnelles et d'experts qui œuvrent dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive en Suisse. L'offre peut fortement varier d'un canton à l'autre. Alors que certains cantons possèdent des centres de conseil spécifiques (planning familial), dans d'autres le mandat de conseil est attribué à l'hôpital cantonal ou universitaire. L'offre des centres spécialisés est dépendante de leur structure et de la présence ou non de médecins. Alors que certains centres mettent l'accent sur les conseils, d'autres remettent également une contraception d'urgence, voire proposent l'insertion d'un stérilet au cuivre. Les centres spécialisés offrent généralement des entretiens-conseils gratuits et sont tenus au

Encadré 1:

Pour plus d'informations autour de la contraception d'urgence, nous recommandons à chaque pharmacienne et chaque pharmacien de suivre la formation en ligne de l'université de Bâle et du groupe interdisciplinaire d'experts en contraception d'urgence (IENK) sous le lien suivant:

https://www.youtube.com/playlist?list=PLHFt3qW96qniSkB9Gf82_8-7170UQ7DRZ

De plus, nous recommandons de donner à chaque femme lors de la remise d'une contraception d'urgence en officine la fiche info «Contraception d'urgence ellaOne®» ou «Contraception d'urgence avec lévonorgestrel», cf. *imail-offizin n° 9a et 9b/2016*.

Les liens et documents les plus importants sont accessibles gratuitement sous www.imail-offizin.ch/notfallkontrazeption

secret médical. Selon l'âge et la situation financière de la femme, certains centres proposent la contraception d'urgence à un tarif réduit voire gratuitement.

Si un acte médical s'avère nécessaire, par ex. l'insertion d'un stérilet au cuivre comme contraception d'urgence, la femme doit être transférée chez un gynécologue, au service de gynécologie d'un hôpital ou vers un centre de santé sexuelle avec personnel médical.

Afin de permettre un transfert rapide en cas de besoin, il est conseillé de se renseigner sur les offres valables dans la région et de nouer un premier contact. Les centres de conseil peuvent être recherchés par région sur <http://www.sante-sexuelle.ch/fr/>.

Comment transférer?

Les thèmes de santé sexuelle peuvent être difficiles à aborder. Un entretien en officine empathique est la première étape permettant d'engager un entretien-conseil plus approfondi. Si un besoin est reconnu, la femme doit, en un premier temps, être informée de l'offre et de la recommandation de se rendre dans un centre spécialisé. La recommandation de transfert devrait idéalement se faire par écrit et contenir les données d'accès des centres de conseil (cf. exemple de la région de Bâle en **annexe**). Il est également très important de documenter si la femme a déjà pris la contraception d'urgence avant le transfert. En accord avec la femme, un rendez-vous dans un centre de conseil ou un hôpital devrait être pris directement depuis l'officine. Si la femme ne souhaite qu'un rendez-vous soit pris pour elle, un document écrit avec la recommandation de visite d'un centre de conseil peut faciliter la prise de rendez-vous autonome.

Conclusion

La remise d'une contraception d'urgence par les pharmacien/nes est une contribution importante à la promotion de la santé sexuelle en Suisse et permet un accès plus facile à la contraception d'urgence. A condition que les pharmacien/nes possèdent les connaissances nécessaires, la majorité des questions liées à la contraception d'urgence se laissent résoudre en officine, permettant à la femme concernée de prendre le produit le plus adapté immédiatement sur place à la pharmacie. Certaines situations nécessitent un transfert vers un centre spécialisé.

Par exemple lors de cas complexes d'interactions médicamenteuses ou de contre-indications, ou lorsque la nécessité d'un conseil plus approfondi est détectée. Avec leurs conseillères qualifiées, les centres de conseil en santé sexuelle se tiennent à disposition pour répondre au mieux aux besoins des femmes. L'offre étant très variable d'un canton à l'autre, nous recommandons à chaque pharmacie de s'informer des offres valables dans la région et de nouer des premiers contacts pour faciliter un transfert en cas de besoin.

Tableau 1: Transfert vers des centres spécialisés en santé sexuelle^{1,2}

Raison d'un transfert	Remise de la CU en officine	Vers où transférer			Degré d'urgence
		Hôpital (service gynécologique)	Gynécologue*	Centre de conseil	
Cliente non capable de discernement	Non	x	x		+++
RSNP il y a >120h	Non	x	x		+++
Traitement en cours avec inducteurs du CYP 3A4	Non	x	x		+++
Insuffisance hépatique sévère	Non	x	x		+++
Syndrome sévère de malabsorption (p.ex maladie de Crohn)	Non	x	x		+++
Abus sexuel (soupçonné)	Oui	x	(x)		+++
Risque/soupçon d'infection sexuellement transmissible (IST)	Oui	x	(x)		+++
Moyens financiers insuffisants pour payer la CU	Non	x		x	+++
Pose d'un stérilet au cuivre (souhait de la patiente ou conseil de la pharmacie)	Non	x	x		Dans les 5 jours suivant le RSNP
Nécessité de prescription d'une contraception hormonale	Oui		x		++
Demande fréquente de CU	Oui		x	x	++
Grossesse en cours (test positif)	Non		x	x	++
Nécessité d'un conseil approfondi sur la contraception	Oui		x	x	+
Aucune consultation gynécologique à ce jour	Oui		x	x	+

CU: Contraception d'urgence

* Cabinet ou centre de conseil avec présence d'un/e gynécologue

(x): Si pas d'accès rapide à un hôpital

RSNP: Rapport sexuel non protégé

Références

1. Swissmedicinfo.ch
2. Arbre décisionnel pour la remise de la contraception d'urgence orale; IENK (groupe interdisciplinaire d'experts en contraception d'urgence) & pharmaSuisse; 2016



Editeur: Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel

www.imail-offizin.ch

Auteur: Esther Spinatsch, dipl. pharm.

Review: PD Dr. Sibyl Tschudin, Leitende Ärztin Psychosomatik, Frauenklinik, Universitätsspital Basel

Données scrupuleusement contrôlées, toutefois sans garantie

© Pharmaceutical Care Research Group

Annexe: exemple de la région de Bâle - Recommandation de transfert pour une consultation en santé sexuelle

Sexuelle Gesundheit: Überweisung für eine Beratung / Abklärung

Hiermit überweisen wir:

Vorname, Nachname: _____

Geburtsdatum: _____

Für eine kostenlose Beratung auf Anmeldung

- Beratung zum Thema Verhütung
- Beratung zum Thema sexuell übertragbare Infektionen

Beratungsstellen:

BS: Gynäkologische Sozialmedizin / Psychosomatik; Frauenklinik Universitätsspital **Basel**
Spitalstrasse 21; Tel.: 061 328 53 21

BL: Beratungsstelle für Schwangerschafts- und Beziehungsfragen **Liestal**
Rathausstrasse 6; Tel.: 061 921 60 13

Beratungsstelle für Schwangerschafts- und Beziehungsfragen **Binningen**
Hauptstrasse 85; Tel.: 061 413 24 00

Für eine medizinische Abklärung

- Aufgrund der Triage in der Apotheke wird im Zusammenhang mit der Notfallkontrazeption eine medizinische Abklärung empfohlen.
- Anderes / Kommentar: _____

Die Notfallkontrazeption wurde in der Apotheke bereits eingenommen:

Ja Ulipristal Acetat Levonorgestrel

Nein

Gynäkologische Notfall-Aufnahmestellen:

BS: Notfall-Aufnahme Frauenklinik, Spitalstrasse 21, **Basel**; Tel.: 061 328 75 00

BL: Notfall-Aufnahme Kantonsspital Baselland, Rheinstrasse 26, **Liestal**; Tel.: 061 925 25 25

Überweisende Person:

Datum:

Überweisende Apotheke:

Vorgehen in der Apotheke:
Überweisung per Telefon
vorankündigen und/oder
Dokument mitgeben.

© Pharmaceutical Care Research Group, Universität Basel, 2017